

Formations

En présentiel

LES DIVISIONS FONCIERES

Diviser son unité foncière nécessite souvent l'obtention d'une autorisation d'urbanisme préalable.

Plusieurs outils juridiques sont à votre disposition : Lotissement, Permis de construire valant division, division primaire.

Leurs différences sont parfois subtiles et leur mise en œuvre complexe. Pourtant, il s'agit d'une étape primordiale dans la réalisation de votre opération.

Cette formation sera l'occasion d'aborder cette thématique au travers de rappels théoriques indispensables et de cas pratiques concrets.

Dates & horaires

En présentiel : 9h – 12h30 | 14h – 17h30

- **Jeudi 10 novembre 2022**
- **Jeudi 17 novembre 2022**

Accueil des participants : 8h45

Déjeuner libre

Lieu

Cabinet RACINE
37ter rue Saint-Romain
69008 LYON

Inscription

Merci de vous inscrire par e-mail à l'adresse « abichelonne@racine.eu », puis de compléter et retourner le formulaire accompagné du règlement pour finaliser votre inscription. Les informations pratiques vous seront communiquées à réception du paiement.

Organisme de formation agréé enregistré sous le numéro 84 69 18926 69

Intervenants

--



Anthony BICHELONNE

Avocat associé

Cabinet Racine Lyon



Nicolas MAILLARD

Avocat

Cabinet Racine Lyon

Tarifs

540 euros TTC (450 euros HT) par participant incluant les frais de formation, le support documentaire et des collations.

Règlement par chèque ou par virement

Objectifs

#1

- Connaître et comprendre les différents outils de la division foncière (Lotissement, Division primaire, Permis de construire valant division, détachement parcellaire).

#2

- Déterminer la procédure à mettre en œuvre en fonction du projet.

#3

- Maîtriser les différents régimes du lotissement (Déclaration préalable ou permis d'aménager)

Public visé

- Professionnels de l'immobilier, promoteurs, aménageurs, avocats, notaires, juristes. Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Prérequis

- Connaissance des fondamentaux du Droit de l'urbanisme et de l'aménagement.

Moyens d'évaluation

- Un QCM ainsi que des mises en situation vous seront proposés au cours de la formation.

Moyens pédagogiques

- Un support pédagogique sera remis au bénéficiaire de la formation.



Programme du module de formation (7h00 – 1 journée)

1. LA NOTION D'UNITE FONCIERE
2. LE LOTISSEMENT COMME OUTIL DE DIVISION FONCIERE
 - Définition du lotissement
 - Eléments constitutifs du lotissement
3. LES REGIMES DU LOTISSEMENT : PERMIS D'AMENAGER – DECLARATION PREALABLE
 - Autorisation de lotir : PA ou DP
 - Voies, espaces ou équipements propres au lotissement
 - Procédures préalables au dépôt de la demande
 - Dossier de demande de lotissement
 - Instruction de la demande
4. LES EFFETS DE LA DÉLIVRANCE DU PA OU DE LA DP
 - Droits acquis
 - Appréciation des règles à l'échelle de l'unité foncière
 - Limitation dans le temps des effets de l'autorisation de lotir
5. LES AUTRES OUTILS DE DIVISION
 - Le Permis de Construire Valant Division
 - La Division Primaire
 - Les Détachements de terrains
6. CAS PRATIQUES